



TARN-ET-GARONNE  
AMÉNAGEMENT

Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## COMITE SYNDICAL

### REUNION DU 2 MARS 2026

L'An deux mille vingt-six et le 2 du mois de mars (02.03.2026) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 23 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

#### DELIBERATION N°03/2026-03 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL M57

<b>Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix</b>	
<b>Nombre de membres présents : 13, soit 463 voix</b>	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1 <sup>er</sup> Vice-Président), M. SALOMON Bernard (3 <sup>ème</sup> Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire) en visio-conférence, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire), M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire), M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) en visio-conférence, M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
<b>Nombre de membres représentés : 4, soit 129 voix</b>	Mme BOURDONCLE Catherine (2 <sup>ème</sup> Vice-Présidente), a donné pouvoir à M. DELBREIL M. GARGUY Bernard (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET M. QUATRE Christian (délégué titulaire), a donné pouvoir à M. JEANJEAN Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. CROS
<b>Nombre de membres absents excusés : 4, soit 90 voix</b>	Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
<b>Quorum : 342 voix</b>	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Claude JEANJEAN.

Vu l'instruction comptable M57 auquel est soumis le budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement ;

Vu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 du budget principal M57 ;

---

L'assemblée délibérante, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Résultat de clôture de la section de fonctionnement (résultat de l'exercice + report)	265 314,26
Résultat de clôture de la section d'investissement (résultat de l'exercice + report)	153 783,44
Solde des restes à réaliser 2025 (en section d'investissement)	49 027,00
<b>Résultat net cumulé de la section d'investissement (avec les RAR)</b>	<b>202 810,44</b>
<i>Soit un besoin de financement</i>	<i>0,00</i>

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Comité syndical, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le besoin net de la section d'investissement étant estimé à 0 €, Il est proposé l'affectation du résultat telle que présentée ci-dessous :

Compte 1068 -excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement de la section d'investissement)	0,00
Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté (en section de fonctionnement)	265 314,26
Compte 001 – solde d'exécution positif reporté (en section d'investissement)	153 783,44

---

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de clôture de l'exercice 2025 sur le budget primitif 2026 de la manière suivante :
  - o **265 314,26** euros en section de fonctionnement au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)
  - o **153 783,44** euros en section d'investissement au compte 001 (solde d'exécution positif reporté)

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Préfecture  
le **05 MARS 2026**

Fait à Montauban, le 3 mars 2026

Et de la publication le **13 MARS 2026**

Le Secrétaire de séance



Claude JEANJEAN

Le Président



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte**  
**Tarn-et-Garonne Aménagement**  
Maison du Département - 100 bd Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex  
Siret : 200 061 257 30016 - Ape : 8411Z

## AR Préfecture

### ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20260302-0320260304-BF

Numéro d'acte : 0320260304

Date de décision : 02/03/2026

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT\_MIXTE\_TARN\_ET\_GARONNE\_AMENAGE  
scellé.xml

---

Fichier(s) annexes(s) :  
feuille de signature BP 2026 M57.pdf  
03 2026 04 Delib BP Budget principal 2026 (1).pdf  
03 2026 04 note synthétique BP 2026 M57 (1).pdf  
03 2026 03 Affectation resultats 2025 M57 (1).pdf

---

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

---

Date d'envoi de l'acte : 05/03/2026 17:10:25

Date de réception de l'AR : 05/03/2026 17:11:22